

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 16 mars, a arrêté **un** projet de loi du pays, **un** projet de délibération du Congrès ; **deux** projets de délibération du gouvernement, adopté **25** arrêtés, examiné **25** dossiers d'étrangers et pris **une** décision.

### Projet de loi du pays

---

#### Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays relative au recouvrement de la contribution foncière, à la généralisation de l'obligation de télédéclaration et de télépaiement et à diverses dispositions d'ordre fiscal. Ce projet, examiné par le Conseil d'État (section des finances), dans sa séance du mardi 15 mars 2022, est soumis au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

*> Voir le communiqué détaillé « Recouvrement de la contribution foncière »*

### Projet de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un projet de délibération relatif au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes.

Le projet de délibération consolide les diverses modifications intervenues en métropole après le transfert de compétence et les particularités propres à la Nouvelle-Calédonie et certaines des adaptations à l'étude dans le référentiel national (objectif du SSLIA, service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs, transfert de la responsabilité pour déterminer le niveau de protection, définition de l'aérodrome côtier...). Cette délibération est adossée à un arrêté d'application du gouvernement. Ce projet a été présenté aux exploitants d'aérodrome le 12 septembre 2019 au cours d'un séminaire relatif à la sécurité des aérodromes et à la navigation aérienne. Le texte respecte les normes et pratiques recommandées de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

## Projet de délibération du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du gouvernement portant habilitation du président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour deux affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le livre IV de la partie réglementaire, professions de la pharmacie, du Code de la santé publique de la Nouvelle-Calédonie.

La modification intègre dans le Code les dispositions suivantes (qui étaient déjà en vigueur par arrêtés) : liste des huiles essentielles relevant du monopole pharmaceutique (arrêté du 9 octobre 2007), liste des plantes médicinales sorties du monopole (arrêté du 23 avril 2013) ; et fixe la liste des pièces que les pharmaciens doivent fournir à l'Ordre des pharmaciens lors d'une demande d'inscription.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la désignation des maires au comité des finances locales.

Le mandat des représentants des maires au comité des finances locales, désignés en 2019, a pris fin le 22 janvier 2021. Les deux associations représentant les maires de la Nouvelle-Calédonie ont fait connaître leurs représentants et suppléants respectifs par courrier du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Est constatée la désignation pour une période de deux ans, au sein du comité des finances locales, en qualité de représentants des maires :

- 1) pour l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie, de :
  - Georges Naturel, maire de Dumbéa, suppléant : Willy Gatuhau, maire de Païta ;
  - Sonia LAGARDE, maire de Nouméa, suppléant : Eddie Lecourieux, maire du Mont-Dore ;
- 2) pour l'association des maires de Nouvelle-Calédonie, de :
  - Wilfried Weiss, maire de Koumac ; suppléant : Florentin Dedane, maire de Pouébo ;
  - Henriette Hmae, maire de Poum ; suppléant : Maurice Tillewa, maire d'Ouvéa.

### Au visa de Yannick Slamet et Gilbert Tyuionon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément à « Bourail Services », société de transports sanitaires terrestres.

## Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié de l'arrêté modifié n° 2013-1905/GNC du 23 juillet 2013 fixant les règles de calcul des tarifs de vente de l'électricité.

> *Voir le communiqué détaillé « Tarifs de vente d'électricité »*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2018-2367/GNC du 25 septembre 2018 fixant les niveaux de rémunération des opérateurs pétroliers applicables sur la quatrième période tarifaire.

Les revenus octroyés aux opérateurs pétroliers dépendent aujourd'hui de la quatrième période tarifaire qui devait prendre fin le 31 mars 2022.

Afin de préparer la cinquième période tarifaire, la société d'expertise comptable JMG a été missionnée pour réaliser une analyse économique et financière des trois sociétés pétrolières.

Cette prestation qui devait se dérouler de septembre à décembre 2021 a été retardée principalement du fait de la crise sanitaire et s'est terminée début mars 2022.

Dans l'optique d'instaurer une période d'échange avec les opérateurs pétroliers sur la fixation des niveaux de revenus applicables sur la cinquième période tarifaire, il est proposé de proroger la période tarifaire actuelle de 2 mois (31 mai).

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Tahiti Nui, du 27 mars au 29 octobre 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Calédonie international, du 27 mars au 29 octobre 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air New Zealand, du 27 mars au 29 octobre 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Loyauté, du 27 mars au 29 octobre 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique des projets de texte suivants :

- projet de loi du pays portant réforme des retraites des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération portant réforme des retraites des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération relative à une remise gracieuse des pénalités sur le marché n° 12.22173 ;

- projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération portant admission en non-valeur de créances non fiscales du budget propre de la Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération portant admission en non-valeur de créances non fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération portant admission en non-valeur de créances non fiscales du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de l'agence de développement de la culture kanak (ADCK).

Le compte administratif 2021 de l'ADCK est arrêté en recettes globales à la somme de 998 379 141 francs et en dépenses globales à la somme de 1 014 823 433 francs, traduisant un résultat global déficitaire - 16 444 292 francs.

Le résultat cumulé de clôture 2021 s'établit à 97 862 297 francs et se décompose comme suit :

- résultat d'investissement cumulé : - 66 327 176 francs ;
- résultat de fonctionnement cumulé : 164 189 473 francs.

Le fonds de roulement de l'ADCK au 31 décembre 2021 s'élève à 97 millions de francs soit 73 jours de dépenses réelles de fonctionnement, ou 71 jours de dépenses réelles.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget avec reprise de résultats, de l'exercice 2022, de l'agence de développement de la culture kanak – centre culturel Tjibaou (ADCK-CCT).

Le budget avec reprise de résultats 2022 de l'ADCK-CCT est arrêté :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 672 646 594 francs, équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme de 240 692 425 francs, équilibrée en recettes et en dépenses.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la grille tarifaire de l'agence de développement de la culture kanak – centre culturel Tjibaou.

## Arrêtés de désignation

---

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné son représentant au sein du conseil d'administration de l'institut d'administration des entreprises en Nouvelle-Calédonie (IAENC) :
- Alexandre Ribère en qualité de titulaire et de Béniela Lorée en qualité de suppléant.

## Arrêtés de nomination

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Léon Wamytan en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et de directeur général des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Thomas De Deckker en qualité de secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et de directeur général adjoint des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Olivier Fagnot en qualité de directeur de l'institut de la Statistique et des études économiques.

### Au visa d'Adolphe Digoué et Yoan Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé John Trupit en qualité de directeur adjoint de la direction des Affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie (DAE).

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Valérie Meunier en qualité de directrice du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique.

\* \*  
\*

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis **un** avis favorable sur une demande de visa de long séjour, **sept** avis favorables sur des demandes de titres de séjour dont **quatre** au titre « de la vie privée et familiale ». Il a accordé **huit** autorisations de travail et **une** modification d'autorisation de travail.

\* \*  
\*

## Décision du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le règlement intérieur du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.  
Les séances du gouvernement se dérouleront au siège du gouvernement, « Immeuble Le Lys rouge », à l'angle des rues Gallieni et Anatole France, au centre-ville de Nouméa, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, date à laquelle le gouvernement investira ses nouveaux locaux.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.